

COMPTE - RENDU du Conseil Municipal Séance du 15 Avril 2021
--

DATE DE CONVOCATION : 9 Avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice :	11	- Présents :	9
- Votants :	9	- Absents :	0

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le neuf avril deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER. Sophie GUITTON

Absents excusés : Philippe FROGNEUX - Laura MORLET

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER



ORDRE DU JOUR :

I – Approbation compte-rendu du 23 Mars 2021

II – Délibérations :

Vote des taux des taxes foncière non bâti et foncière bâti pour l'exercice 2021
Attribution subventions aux associations
Vote du Budget Primitif 2021

III - Questions diverses :

Planning permanences élections
Défibrillateurs
Panneau Pocket
Recyclage des masques
Fibre



INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée pour le décès de Monsieur BUFFET, ancien membre du Conseil Municipal.

Il informe les membres du Conseil Municipal du décès d'un jeune de 20 ans Monsieur THOMAS Simon qui résidait 3 D Rue des Canes.



I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 MARS 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture du Compte-Rendu du 23 Mars 2021 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres par 9 Voix POUR

Délibération n ° 2021 – 10 : Vote des taux des taxes foncière non bâti et foncière bâti pour l'exercice 2021

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 envoyé par la Direction Général des Finances Publiques. Il rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée. L'Etat va compenser cette baisse de recette. Il précise que les bases ont baissé. Au regard des chiffres portés sur cet état, il a demandé des explications à Monsieur BONTE, de la DDGFIP pour savoir quel serait l'impact sur les recettes de la commune et pour chaque habitant.

Monsieur Michel COURTIER fait part de son désaccord et souhaite s'abstenir sur le vote des taux.

Monsieur Bruno GAUTIER propose d'associer Monsieur Michel COURTIER lors du rendez-vous avec Monsieur BONTE qui doit se tenir en septembre prochain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le coefficient de variation proportionnelle de des taxes foncières bâties et non bâties est de 1.000000 ce qui porte les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 à :

- 26.32 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 19.61 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il propose de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2021.

☞ **Délibération adoptée par 8 Voix POUR et 1 Abstention (Monsieur COURTIER)**



Délibération n° 2021 - 11 : Attribution subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer des subventions aux associations mentionnées ci-dessous au titre de l'année 2021 dont les crédits seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés vote le montant des subventions à attribuer à chaque association en 2021, comme indiqué ci-dessous :

Pour mémoire subvention	Pour mémoire Voté en 2020	Attribution 2021
Aide ménagères Lizy sur Ourcq	600 €	600 €
Association de loisirs	750 €	/
Bleuet de France	0 €	/
CARED	80 €	80 €
CFA AFOBAT	0 €	/
Club des optimistes de Lizy	100 €	100 €
Comité de Jumelage	600 €	600 €
Croix Rouge	0 €	/
Fondation patrimoine	0 €	/
Jeunes Sapeurs Pompiers	0 €	/
Total	2 130 €	1 380 €



Délibération n° 2021 – 12 : Vote du budget 2021

Monsieur le Maire présente les recettes et dépenses de la section investissement et de la section fonctionnement.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

En recettes à la somme de : 931 213.04 Euros

En dépenses à la somme de : 931 213.04 Euros

Il propose d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	282 900.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	131 100.00
014	Atténuations de produits	66 221.00
65	Autres charges de gestion courante	103 520.00
66	Charges financières	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00
022	Dépenses imprévues	10 352.08
023	Virement à la section d'investissement	130 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	482.33
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		731 575.41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	4 247.00
73	Impôts et taxes	171 273.00
74	Dotations et participations	91 682.46
75	Autres produits de gestion courante	24 200.00
77	Produits exceptionnels	355.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	439 817.95
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		731 575.41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	3 600.00
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	24 237.79
23	Immobilisations en cours	117 378.00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 504.00
041	Opérations patrimoniales	42 917.84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		199 637.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 158.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	660.00
021	Virement de la section de fonctionnement	130 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	482.33
041	Opérations patrimoniales	42 917.84
001	Solde d'exécution section d'investissement	22 419.46
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		199 637.63

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR



III - Questions diverses :

1. Planning élections départementales et régionales :

Monsieur le Maire rappelle la difficulté d'organiser ce double scrutin. En effet, 24 assesseurs seront nécessaires pour tenir les permanences. Le planning des permanences sera présenté au prochain conseil municipal.

Il précise que de nombreux maires ont fait remonter à l'Etat cette problématique. Etant adhérent aux maires de France, il a comme d'autres élus demandé à ne tenir qu'un seul bureau de vote pour les deux scrutins.

Monsieur LARCHE, sénateur a proposé fait remonter cette demande, mais l'Etat maintient sa position : deux des 20 et 27 juin prochain.

2. Défibrillateur :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réglementation sur les défibrillateurs qui peuvent être :

- Soit achetés avec
- Soit loués avec contrat de maintenance.

Il demande aux élus de se prononcer sur l'utilité d'un défibrillateur pour la commune et sur l'implantation de cet appareil.

☞ **Après étude de cette demande, le conseil municipal décide d'attendre**

3. PanneauPocket :

Madame Lydie CAUMES présente l'application « PanneauPocket » qui permet aux habitants d'être informés, alertés en temps réel des événements de la commune.

Pour les communes :

3 administrateurs peuvent être désignés. Ces derniers se connectent sur la plateforme panneaupocket.com avec leurs identifiants pour rédiger les messages d'informations et d'alertes. Il est possible d'insérer des images, des photographies et liens. La publication des messages peut être programmée et se publiera automatiquement le jour sélectionné.

Cette application permet également d'obtenir des statistiques de lecture par les citoyens et le nombre de mobiles / tablettes qui ont mis en favoris la commune.

Le coût d'abonnement pour un an s'élève à 180 € TTC qui peut être réduit à 130 € TTC si la commune est adhérente à l'amicale des maires ruraux de France.

En cas d'adhésion à ce dispositif un pack de communication sera remis à la commune avec flyers, affiches qui seront distribués aux administrés.

Pour les habitants :

Les habitants téléchargent gratuitement l'application « PanneauPocket » sur leurs smartphones, tablettes ou ordinateurs sans créer de comptes.

Aucune donnée personnelle n'est à fournir, la connexion est anonyme.

Les utilisateurs reçoivent une notification à chaque événement et accèdent en 1 clic aux informations et alertes publiées par la commune. L'utilisateur peut se connecter à n'importe quel endroit, pas nécessairement sur le territoire de la commune. C'est le compte qui est identifié.

Les habitants peuvent communiquer avec la mairie.

☞ **Avis favorable du conseil municipal pour souscrire à l'application « PanneauPocket ».**

4. Recyclage des masques :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la poste a mis en place un dispositif de recyclage des masques usagés pour éviter qu'ils soient abandonnés sur le domaine public. Il demande à Madame Lydie CAUMES de présenter cette opération.

La poste propose d'acquérir 3 boîtes pour un montant de 176 €.

☞ **Avis favorable du conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition des 3 boîtes de recyclage des masques**

5. Déploiement de la fibre :

Les travaux sont en cours, la fibre devrait arriver fin 2021.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 23 heures 15.

